



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 21 septembre 2018

Étaient présents : 15 : Nawal BOUMAHDI, Charlotte CABANER, Lilian CHAUSSON, Didier DATCHARRY, Michel DUTECH, Lison GLEYESSES, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Éva NAUTRÉ Maurice NICOLAU, Michael OPALA, Agnès SALVATORI, Fabienne SERENE, Armelle TRÉMANT, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 8 : Anne BORGETTO, Patrick DUSSOL, Thierry LATASTE, Anne MENDEZ, Georges MÉRIC, Sabine MORENO, Cécile PAUNA, Daniel VIENNE.

Pouvoirs : 7 : Anne BORGETTO pouvoir à Delphine LEGRAND, Thierry LATASTE pouvoir à Pierre MARTY, Anne MENDEZ pouvoir à Lison GLEYESSES, Georges MÉRIC pouvoir à Michel DUTECH, Sabine MORENO pouvoir à Éva NAUTRÉ, Cécile PAUNA pouvoir à Charlotte CABANER, Daniel VIENNE pouvoir à Antoine ZARAGOZA.

Secrétaire de séance : Armelle TRÉMANT.

Introduction du maire :

En fin de séance, j'aurai des informations à vous communiquer, et ensuite, il y aura des réponses aux questions adressées par M. DATCHARRY.

Selon l'ordre du jour prévu :

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 9 avril et 21 juin 2018 sont approuvés à l'unanimité.

TRAVAUX

1. Délibération 18-087 : MISE À DISPOSITION DE DEUX RADARS PÉDAGOGIQUES

MME le Maire donne la parole à **M. MARTY**, adjoint, qui informe l'assemblée que suite à la demande de la commune en date du 7 mai 2018, que le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Garonne (SDEHG) a retenu la demande de mise à disposition de deux radars pédagogiques dans les conditions suivantes :

- Fourniture, pose et raccordement d'un radar pédagogique équipé d'un panneau solaire et d'une batterie sur la RD 19, route de Saint-Léon, au niveau de la rue Erik Satie.
- Fourniture, pose et raccordement, sur un candélabre, d'un radar pédagogique raccordé au réseau d'éclairage public sur la RD 19, route de Montgeard, au niveau du collège.

La part du SDEHG s'élève à 2 750 € et la part restant à la charge de la commune sera de 2 750 €. Donc le total pour 1 radar solaire et 1 radar réseau éclairage est de 5 500 €.

Les radars répondront au cahier des charges.

Vu le nombre de demandes, le SDEHG risque de réitérer la proposition, et donc nous devons renouveler pour en avoir 1 ou 2 de plus.

S'agissant d'une mise à disposition, la maintenance sera prise en charge en totalité par le SDEHG.

M.DATCHARRY : les emplacements ont été validés par la DDT ?

M.MARTY : oui par la DDT et le SDEHG.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

URBANISME

2. Délibération 18-088 : CONTENTIEUX URBANISME : COMMUNE DE NAILLOUX CONTRE MADAME ET MONSIEUR TOALDO – ACCORD TRANSACTIONNEL

MME le maire rappelle le contexte : En 2009, monsieur TOALDO Jean-Michel obtenait un permis de construire pour une piscine, un local technique et un garage à l'arrière de sa propriété.

Après constats, il avait été établi que les travaux effectués n'étaient pas conformes à l'autorisation délivrée et que d'autres annexes avaient été édifiées sans autorisation.

La commune de Nailloux avait alors saisi les juridictions compétentes afin d'obtenir la démolition des constructions irrégulières.

Aujourd'hui, différentes procédures sont pendantes (en cours). L'une devant la cour administrative d'appel de Bordeaux par laquelle monsieur TOALDO recherche l'annulation de la décision de refus de permis de régularisation qu'il a demandé, demande déjà rejetée par le tribunal administratif de Toulouse. L'autre devant le tribunal de grande instance de Toulouse par laquelle la commune recherche la démolition des constructions illicites.

Après discussions entre les parties avec l'appui des conseils juridiques respectifs des deux parties, monsieur TOALDO régularisant la situation par un permis de construire légal et en s'engageant à démolir le reste de ses constructions, il a été proposé de mettre en place un protocole d'accord transactionnel. Dans cet accord, monsieur TOALDO s'engage à régulariser l'ensemble des constructions qu'il a édifiées illicitement. Les dites constructions ont fait l'objet d'un permis de construire obtenu en 2018. Le délai d'exécution des travaux de démolition pour celles des constructions non régularisables est fixé à 6 mois à compter de la date de la signature du protocole. Passé ce délai, la commune de Nailloux liquidera la somme de 50 € (cinquante euros) par jour de retard (astreinte). En conséquence, les parties se désistent de toutes les procédures juridiques en cours.

En application des articles L2121-29, L 2122-21 7° et L2122-22 16° du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce dossier et d'autoriser madame le maire à signer un protocole d'accord transactionnel dans l'affaire ci-dessus énoncée.

MME GLEYES, maire : je suis contente de cet accord qui a pu être trouvé, après discussions, entre les parties sur ce contentieux. Je préfère la discussion au conflit. Ce dossier a été présenté en début de septembre de cette année en commission urbanisme, et nous avons pu entrer dans les détails de ce dossier compliqué. Et nous avons pu trouver cet accord.

M.DATCHARRY : je suis comme vous content de cet accord trouvé. A-t-on d'autres dossiers de ce type ?

MME GLEYES : non. C'est une régularisation sur ce dossier.

M.DUTECH : je te rejoins parfaitement sur ce sujet. Avoir trouvé un accord avec cette famille est une bonne chose, qui avait fait des choses non réglementaires. Et il fallait entrer dans un processus long de compréhension des parties et d'explications. Il n'y a pas de passe-droits, et il faut régulariser quand les règles ne sont pas respectées. Donc je suis ravi de cet épilogue. Et je rappelle qu'il vaut mieux aller voir le service urbanisme afin de connaître les Lois même si on ne construit qu'une cabane.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération 18-089 : OPÉRATION « FAÇADES » - AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES ET AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

MME le maire expose : Dans le cadre de sa politique de rénovation urbaine, la ville souhaite soutenir une opération de rénovation de façades et de rénovation énergétique pour contribuer à l'embellissement de son patrimoine. Cette opération vise à inciter les propriétaires à procéder à des travaux de préservation de leurs biens. Ainsi les propriétaires concernés se verront proposer un dispositif d'aides financières et techniques. Cette action a été retenue comme prioritaire par la commission urbanisme lors de ses travaux suite à l'étude faite par le bureau d'études URBANIS sur le renouvellement urbain des Bastides.

Le service urbanisme a analysé les besoins relatifs à cette opération, ce qui a permis d'établir un secteur prioritaire pour l'attribution des subventions, la rédaction du règlement et du cahier des charges des travaux.

Elle concernera pour les années 2018 – 2019 et 2020, exclusivement les bâtis du périmètre des Bastides et de la place de l'Eglise.

La subvention sera attribuée aux propriétaires privés (personne physique et personne morale).

Le montant de la subvention sera plafonné à 2 000 € pour l'exercice 2018-2019 et ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire inscrite au budget municipal soit 10 000 €.

Le cahier des charges techniques et le règlement d'attribution fixeront les conditions d'attribution de la subvention et seront susceptibles d'évoluer en fonction des résultats obtenus sur la première partie de l'opération.

Les travaux de rénovation seront soumis à déclaration préalable avec avis conforme de l'architecte des bâtiments de France et devront donc répondre aux prescriptions.

On ne peut pas faire ce que l'on veut d'autant plus dans le centre, et plus particulièrement la Bastide.

La subvention sera attribuée nominativement par Certificat Administratif après réception des factures des travaux et contrôle de conformité de ceux-ci par un agent habilité du service urbanisme.

En conséquence, vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 132-1 et vu L. 132-5 du code de la construction et de l'habitation, eu égard à l'intérêt présenté par ce projet, et après consultation de la commission urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement et le cahier des charges de travaux de « l'opération façades » d'inscrire les sommes nécessaires à cette opération sur les budgets 2018 – 2019 et 2020.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

MME GLEYES, maire : j'ai plusieurs informations à vous communiquer :

→ **Esplanade de la fraternité** : c'est un projet majeur de la commune. Et ce sont des aménagements structurants pour le futur, ils seront en fait le visage définitif de la commune. C'est pour cela qu'il nous est interdit de se tromper. Le projet vous a été présenté plusieurs fois, en plusieurs phases notamment la première avec le passage du bus de la ligne HOP 3 du Conseil départemental. On ne peut pas se tromper sur ce projet, donc j'ai demandé des essais de bus sur cette esplanade, mardi 18 septembre, à 9 h 00, un essai avec 1 bus de grande longueur. J'ai demandé que cet essai soit réalisé en présence de la Direction des transports du Conseil départemental, le SDEHG, la société des feux tricolores, des élus, du personnel des services administratifs municipaux et les techniques municipaux pour le changement des panneaux feux pour la circulation. Des barrières étaient positionnées rue des agriculteurs côté banque afin que le « stationnement interdit » soit respecté et ne pas gêner les essais.

Ce bus a fait plusieurs essais dans les 4 directions. J'avais demandé des essais en temps réel, c'est-à-dire avec toute la circulation et les passages compliqués, tout ce qu'il peut y avoir lors des passages des bus. Cet essai a commencé à 9 h, mais avec peu de circulation à cette heure-là ce jour-là.

2 passages sur 4 ont été difficiles pour le bus : En venant de Saint-Léon et en repartant vers Saint-Léon, il y a eu un blocage de la circulation à l'angle de la rue du Laytié par un semi-remorque. Les bus quand ils sont engagés, ne peuvent pas reculer, donc ça a bloqué la circulation.

Ensuite se pose le problème des feux : il y a la possibilité d'un dispositif de détecteurs qui est très coûteux avec des risques de pannes pour lesquelles il n'y a aucune solution. En termes d'exploitation, le Conseil départemental insiste sur les arrêts linéaires. Il n'y a pas sur le département de systèmes comme nous aurions souhaité avoir sur la commune à savoir des feux qui s'enclenchent pour laisser passer le bus, c'est qu'il n'y en a pas et ce que ne fait pas le Conseil départemental. Il n'y a pas de feux pour retarder le trajet.

Le projet global de l'esplanade n'est pas remis en cause. Mais, il n'y aura pas les bus de la ligne HOP3 et de la ligne 909 sur ce passage, c'est avec trop de contraintes et de risques.

Pour préciser : tous les services étaient réunis.

M.MARTY : de plus, il y avait 3 chauffeurs de bus, des personnes du SDEHG et des services techniques municipaux pour faire les feux et gérer la circulation le temps des essais.

MME GLEYES : il faudrait que ce système pour les bus soit sur tout le département parce qu'actuellement il n'y a pas que le HOP3, et c'est 20 000 € par équipement caméra.

MME SALVATORI : tu peux expliquer ?

M.MARTY : c'est un dispositif comme aux péages ou radars, ce sont des caméras posées à 2-3 endroits, ici au minimum il en faudrait 3. Et ces caméras coûtent 20 000 € chacune. Et sur le dispositif, on entre le numéro de la plaque, donc il faudrait avoir tous les bus de la Haute-Garonne utilisés pour toutes les lignes. Ce serait le seul moyen qui pourrait marcher sur Nailloux, on pensait à des télécommandes mais ce ne sont pas toujours les mêmes chauffeurs ni les mêmes bus, et donc le Conseil départemental refuse d'utiliser ce genre de système.

MME SALVATORI : mais on ne peut pas garder ces bus qui s'arrêtent et traversent tout Nailloux et pas toujours dans le respect des règles de circulation et de bonne conduite. C'est catastrophique. Est-ce qu'on va lancer une réflexion sérieuse pour trouver un autre moyen, est-ce qu'il faut les arrêter, est-ce qu'il faut acheter un terrain sur Nailloux, je ne sais pas, pour faire quelque chose ? quelle est la solution ?

MME GLEYES : ce n'est pas parce que l'arrêt se serait fait sur l'esplanade que les bus ne passeraient plus dans la rue de la république. Les préconisations du Conseil départemental pour les lignes rapides HOP, sont des montées-descentes dans le centre et rapides.

MME SALVATORI : mais s'ils s'arrêtaient à l'entrée de Nailloux, ils feraient demi-tour et repartiraient.

MME CABANER : il y a beaucoup d'éléments qui entrent en compte. Par exemple le stationnement des personnes qui viennent volontairement et aujourd'hui, même si on le faisait par exemple au niveau de la Thésauque, il y aurait tout de même un problème de stationnement.

MME SALVATORI : oui mais même si ce n'est pas dans le centre, comme quand on prend le métro à Toulouse, on marche un peu.

MME CABANER : mais le Département prend en compte aussi la sécurité.

MME GLEYES : il y a aussi un autre élément dont M. MARTY va parler plus tard, ce sont les travaux du Cocagne qui vont démarrer la semaine prochaine. On l'a su la semaine dernière.

MME SALVATORI : j'attends de voir car on les connaît.

MME GLEYES : ça va commencer.

MME SERENE : le permis a été affiché non ?

MME GLEYES : oui il a été affiché. J'ai donc aussi une autre information dont M. MARTY va parler.

M.MARTY : sur les travaux du Cocagne, ils ont été retardés car il y eu un déplacement du transformateur entre l'ancienne maison de retraite et l'ancienne gendarmerie (route de Saint-Léon). Le promoteur, Enedis et le SDEHG se sont mis d'accord et donc c'est la Société BARDE SUD OUEST qui va commencer les travaux lundi prochain. Le transformateur va être déplacé au bout du chemin de l'ancienne maison de retraite, contre la clôture des jardins d'Isis. Ils vont commencer par faire une plateforme, une tranchée pour passer les gaines et déplacer le transformateur. Tout ça pour une durée de 15 jours et ils doivent faire attention aux plages de coupures dans le village. Il y aura des feux alternés. Le chantier démarre du portail de l'ancienne maison de retraite jusqu'à la rue Carriero Berdo, tout le trottoir va être neutralisé. Plus le début du trottoir où se trouve l'arrêt de la ligne HOP, et c'est neutralisé ensuite pour le chantier pendant 18 mois.

Du coup, comme on l'a su là que le Département venait, on a parlé de l'arrêt de la ligne HOP, et donc la descente sera en face de la montée dans le centre, donc ce sera sur les places entre le bistrot et la montée de la rue de la Vierge. Des places de parking seront donc interdites aux stationnements, on a vu avec le Département, les barrières qui sécurisent la délimitation des places vont être démontées pour que le bus puisse s'arrêter sans gêner le passage des voitures à la circulation.

MME SALVATORI : mais à l'entrée de Nailloux, il y a un arrêt.

MME GLEYES : j'ai posé la question. Il y a des règles à respecter par le Département, pour la descente des passagers ce n'est pas assez grand.

MME SALVATORI : et on ne peut pas l'agrandir ?

MME GLEYES : là c'est fait rapidement, la solution a été trouvée avec le Département. J'ai dit à M.MARTY, lors de la prochaine commission travaux, d'étudier en priorité ce nouveau fonctionnement.

M.MARTY : et on a redemandé aussi, car actuellement lors de la montée en direction de la route de Saint-Léon, certains bus sont à cheval sur la voie, et donc on a demandé à ce que ce soit réaménagé. Et en même temps, on a demandé d'avoir un emplacement que pour un bus, car là c'est pour deux bus, et donc ça libèrerait des places de stationnement.

MME SALVATORI : tout ça continue de plaider pour une étude d'un sens unique sur la rue de la République, avec un élargissement des trottoirs, un moyen de tourner quand tu pars sur la route d'Auterive et de faire un tour. C'est un travail de longue haleine.

MME CABANER : bien sûr, et si vous trouvez des terrains...mais on cherche des solutions.

MME SERENE : juste par rapport aux travaux qui vont démarrer, il faudra faire attention pour que l'on puisse encore voir malgré le chantier pour sortir de la rue Carriero Berdo.

MME GLEYES : je précise, la mise en place du chantier, c'est-à-dire la sécurité sur le trottoir, c'est de la compétence de la commune. Et M.MARTY s'en occupe.

MME SERENE : ce qui serait bien aussi c'est de mettre la rue Carriero Berdo à sens unique, je pense qu'il y aura moins de risques.

M.MARTY : la Carriero Berdo sera du stop jusqu'au bout du Bucium en sens unique comme ce seront des travaux importants. Au départ, ils voulaient déborder sur la D19, mais j'ai refusé, et j'ai dit qu'ils devaient rester sur le trottoir. Il y aura des grosses bordures béton comme sur l'autoroute et par-dessus, des clôtures grillagées. Tout ceci pour 18 mois de travaux, et donc le piétonnier sera déplacé sur l'autre côté de la voie.

M.DATCHARRY : je te (MME GLEYES) sais gré de nous avoir informés que ce que qui était prévu n'est pas faisable par rapport aux bus. Néanmoins, ces bus sont déplacés plusieurs fois donc manifestement chez nous, il y a un dysfonctionnement dans la façon de concevoir les choses : l'achat de petits terrains à l'entrée de Nailloux, nous aurions pu réfléchir et travailler autrement. Maintenant, encore une fois, je reconnais que ce que tu viens de faire n'est pas habituel. Néanmoins, tout est parti de l'équipe qui a mis en place ces projets-là. L'échec effectivement de ce qu'on voulait faire dans ce cas précis doit pousser la majorité peut-être à revoir son mode de fonctionnement en matière de projet, parce que là, on est quand même devant l'échec d'une réflexion.

MME GLEYES : l'échec de la réflexion, non, parce que, comme je le disais, le projet global de l'esplanade de la fraternité n'est pas remis en cause, c'est uniquement le passage du bus. Le projet d'un deuxième cœur de ville, d'un espace partagé, d'un espace convivial, il y est toujours.

M.DATCHARRY : je le regrette mais moi je te parle précisément de la gare routière. La gare routière, on en parle depuis le début, c'est quelque chose que vous avez voulu déplacer sans vraiment vous préoccuper de la particularité du terrain. Pour le bus, on avait signalé qu'il ne prenait pas le virage, on a racheté des terrains, on a élargi et fait un certain nombre de choses. On avait fait des projets pour mettre l'arrêt de bus à l'entrée, on n'a pas été écouté. Peut-être que votre projet deuxième cœur de ville reste à démontrer et je vous demande d'être très prudents avec le sujet, je pense qu'il faut

s'appuyer sur des études. Et je pense que pour l'arrêt de bus, nous, collectivement, ne l'avons pas assez fait. Et j'espère qu'on va trouver une solution pour rebondir de façon à avoir un endroit qui ne pénalise pas Nailloux, un endroit où les bus puissent s'arrêter et qui convienne au Conseil départemental.

MME GLEYESSES : il faut prendre en compte le Conseil départemental.

M.DATCHARRY : sont-ils déjà intervenus ?

MME CABANER : oui le Conseil départemental est déjà intervenu dans le processus. Nous n'avons pas fait sans les techniciens du Conseil départemental, c'est pourquoi les personnes sont venues. Et sinon dès le début, nous n'aurions pas fait ce qui a été fait.

M.DUTECH : je reviens sur ce que M.DATCHARRY a déclaré, et je rappelle que ce projet de gare routière n'est pas qu'un projet de la majorité. Le projet de la gare routière est un projet qui a été travaillé très longuement, et je remercie MME GLEYESSES, d'avoir mûri le projet parce qu'il restait des zones d'ombre. Nous étions allés ensemble à l'époque, au Conseil départemental, et aux services techniques du Conseil départemental. À l'époque, il y avait plusieurs positions et il y avait eu une forte demande pour faire la gare routière sur l'esplanade de la fraternité. Pour des raisons techniques et d'accessibilité des bus aux citoyens. Parce que généralement, il y a des citoyens qui viennent de Calmont, Montgeard et bien sûr Nailloux. Il y avait 40 000 passages de bus par an et maintenant 70 000 et l'idée était de faire un arrêt centre-ville. Comme le disait MME SALVATORI, le bus en centre-ville ça engorge, on est une ville-rue et donc comme tout, il n'y a pas qu'une réponse et donc on étudie dans la durée et malheureusement ce qui avait été possible il y a 3 ans...

MME GLEYESSES : ça évolue.

M.DATCHARRY : oui, et donc 4 ans après, effectivement on ne sait pas trop, et c'est ce qui est inadmissible.

MME BOUMAHDI : on n'est pas là aujourd'hui pour dire « vous n'avez pas été très vigilants, vous avez commis une faute », on n'est pas là pour ça, on est là pour une solution pour la gare routière. Sur l'esplanade de la fraternité, comme le dit MME SALVATORI, c'était une réponse pour sortir le bus de la rue de la république. On a essayé de répondre à une problématique, malheureusement il faut préciser que la longueur des bus a évolué aussi, on a travaillé sur un scénario qui était possible et aujourd'hui ça ne l'est plus. Il ne faut pas dire qu'on s'est trompés. Personnellement, si on fait la gare routière à l'entrée du village, ok il faut acheter des terrains, mais pour les gens qui vont de chez eux jusqu'à l'entrée du village, au collège, il faut expliquer. Comment vont-ils faire ? en voiture, donc il faut du stationnement.

MME GLEYESSES : actuellement, sur le parking du collège, restent toute la journée 20 voitures tous les jours et c'est le parking du collège et 12 personnes à pieds (il y a eu un sondage du Conseil départemental). Donc 20 voitures qui stagnent toute la journée sur le parking du collège et causent des difficultés au collège.

MME BOUMAHDI : oui, sinon c'était sur le côté de l'arrêt de bus.

M.OPALA : il peut y avoir des évolutions dans la réglementation, il peut y avoir les bus qui passent de 15 à 18 m...la réglementation sur les feux n'a dû jamais être posée au Conseil départemental car ils ont dit que ce n'était pas possible pour leurs bus. Alors que le projet des feux pour les bus était une condition depuis le début, donc l'erreur vient peut-être de là.

M.DUTECH : ça a été une demande de MME GLEYESSES, de pouvoir réunir tous les services sur une réunion de travail parce qu'on les a fait venir et revenir car effectivement la boucle ce n'est pas nous qui l'avons inventée.

M.OPALA : ce qui nous a été présenté en commission, ça n'a pas été dit que c'était MME GLEYESSES qui avait demandé un test pour les bus, mais que c'était le Conseil départemental qui avait demandé à reconstruire que les bus passaient. C'est ce qui nous a été présenté en commission. Mais il reste qu'il faut trouver des solutions et tirer les leçons de ce qui vient de se passer. Je pense quand même que la gare routière à l'entrée du village n'est pas la solution miracle, sinon ce serait un peu facile.

M.DUTECH : sur le chantier de 18 mois, il faut que nos concitoyens et nous-mêmes prenions notre mal en patience. Mais au bout il va y avoir une Poste, une MSAP, des services au public, des services pour les citoyens, avec un fort investissement de l'Etat et de la communauté de communes et de nos partenaires (CAF...). La nuisance qui est réelle et va complexifier le passage à Nailloux pendant 18 mois, c'est aussi à la clef une très belle réalisation pour tous, et une Poste qui ne sera plus là où elle est va sensiblement améliorer notre vie à tous.

→ **MME GLEYESSES** : une autre information, avec la commission pour le recrutement, nous avons choisi un nouveau policier municipal qui débutera le 15 octobre. Nous nous en réjouissons car un policier municipal manque à Nailloux. Il vous sera présenté lors du prochain conseil.

→ **MME GLEYESSES** : M.REFLOCH (DGS) vous a distribué un document relatif aux délégations qui m'ont été données en séance du 28 juin 2018.

→ **MME GLEYESSES** : des questions m'ont été adressées par mail par M.DATCHARRY.

Une question sur le devenir des anciens locaux désaffectés de l'école de musique depuis que les nouveaux locaux ont été inaugurés. Vous parlez des locaux désaffectés de l'ancienne bibliothèque ?

M.DATCHARRY : non, là où avaient lieu les cours de l'école de musique. En dessous de la Maison des associations.

MME GLEYES : mais ils vont être réutilisés, pour les associations.

M.DATCHARRY : aujourd'hui tout est transféré à l'école de musique vu qu'il y a eu l'inauguration ?

MME GLEYES : oui, mais ils n'ont pas encore commencé.

M.MARTY : pour le moment les locaux à la Maison des associations sont déjà utilisés par les réunions de chantier de l'école J.ROSTAND.

M.DATCHARRY : comme les associations demandent de nouvelles salles, c'était pour savoir si elles étaient déjà prises et si après elles entreraient dans le circuit.

MME BORGETTO : ce ne sont pas des salles, mais plutôt un grand bureau.

→ **MME GLEYES** : ensuite la seconde question concernait l'arrêté collectif pris par les communes pour l'interdiction des poids-lourds dans la commune. Donc l'arrêté collectif a été adressé fin août comme convenu, au Contrôle de légalité de la Préfecture et on attend les deux mois de délais de recours et à ce jour je n'ai pas de retour de la Préfecture. Mais elle va se manifester. Hier, j'étais en préfecture et j'ai vu le maire d'Auterive qui m'a confirmé que pour le moment il n'y avait pas de retour.

M.DATCHARRY : donc tous les maires ont fait la démarche.

MME SALVATORI : comment on pourra faire respecter cet arrêté ? Même un policier municipal a autre chose à faire que contrôler le passage des poids-lourds. Quelles seront les actions ?

MME GLEYES : déjà il y aura des panneaux.

MME SALVATORI : oui mais pour faire respecter ?

MME GLEYES : c'est du ressort de la gendarmerie, ce n'est pas le policier municipal. De toute façon, il faut d'abord un retour de la Préfecture et je pense que l'impact est plus fort quand plusieurs communes font une demande que si c'était une demande isolée. Il faut aussi se poser la question si nous sommes retoqués, et peut-être aller à la Préfecture.

M.DATCHARRY : tu as notre soutien sur ce sujet.

MME SALVATORI : il y a une autre option qui avait été discutée en commission Travaux-voirie, parce que la 622 est prioritaire c'est la taille des trottoirs qui n'est pas réglementaire et du coup si on fait des trottoirs réglementaires la route n'est plus prioritaire, elle n'est pas assez large.

MME GLEYES : c'est une route classée grands gabarits.

MME SALVATORI : oui mais si la route est moins large avec des trottoirs réglementaires, elle ne sera plus prioritaire.

M.DUTECH : pour en revenir à la dimension de la D622, à savoir qu'à chaque fois qu'il y a des travaux, l'Etat intervient. Par exemple dans la rue du Laytié, on voulait faire des trottoirs un peu plus grands et on n'a pas pu parce que c'est une route qui laisse passer des convois exceptionnels.

M.DATCHARRY : c'est la route d'abord et après ce sont les trottoirs.

M.DUTECH : dans un village qui existe au préalable, c'est ça. Au 17^{ème} siècle, il n'y avait pas de rue devant la mairie, la rue passait devant l'église, c'était le premier contournement.

MME GLEYES : je demande à la commission Travaux-voirie de se réunir pour le dossier de stationnement du bus. Ensuite, les services du Département ont bien précisé qu'ils étaient disponibles pour tous les questionnements.

→ **M.DATCHARRY** : madame le Maire nous pourrions parler de la dernière séance du conseil communautaire de Terres du Lauragais.

MME GLEYES : lundi soir il y a eu l'assemblée de Terres du Lauragais au cours de laquelle plusieurs points ont été abordés. Et donc, il y a eu le choix de la taxe d'ordures ménagères ou de la redevance d'ordures ménagères. Avec le regroupement des trois intercommunalités, deux intercommunalités avaient le mode de la taxe, Cap Lauragais secteur Villefranche était en redevance. Donc pour une harmonisation sur le territoire de Terres du Lauragais, la taxe a été adoptée à 50 voix Pour, 24 Contre et 2 abstentions. Ce qui ne change rien pour Nailloux. Une information de Terres du Lauragais doit passer pour informer la population.

→ **MME GLEYES** : une autre information concernant l'avancée des travaux du chemin de Montgay.

M.MARTY : les travaux de réfection entre la D622 et la ferme du Barrou sont pratiquement terminés. Et ensuite les travaux entre la ferme du Barrou et le Buisson, la mairie a souhaité profiter des travaux justement de réfection du chemin de Montgay pour faire en continuité un piétonnier pour mettre en sécurité le cheminement des citoyens entre leurs maisons et l'arrêt de bus du Buisson. Les travaux du piétonnier ont débuté lundi et normalement une fois que le piétonnier est fait, la couche de roulement totale du Buisson à la D622 sera faite entièrement pour une fin de travaux, si le temps le permet, fin octobre. On regardera aussi, une fois que la couche sera faite, pour mettre des chicanes pour faire ralentir la vitesse les véhicules au niveau des habitations isolées (le Caprice, Montgay et Cambou).

M.DATCHARRY : il n'y a pas de solutions, au niveau global pour ce genre de problèmes qui sont des chemins pas assez larges, qui ont un trafic supérieur à ce qu'ils peuvent avoir, comme par exemple Les Bastards, il y a beaucoup de chemins

dans ce cas. Comment sont réglés ces problèmes ? Il y a des interdictions de circulation, on les renforce, on les passe au Conseil départemental ?

M.DUTECH : Les Bastards est une voie départementale. Il vaut mieux passer par Saint-Léon.

M.DATCHARRY : oui mais il est complètement défoncé.

M.DUTECH : c'est un chemin très dangereux et donc il vaut mieux passer par Saint-Léon pour aller à Ayguesvives et ce chemin est géré par le Département.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 H 30 et annonce le prochain conseil pour le mercredi 24 octobre.